Corporation des résidents du lac Xavier

Procès-verbal de l'assemblée annuelle des résidents 3 juillet 2016, 10 h00

Hôtel de ville, salle Alfred Pilon, 1371 rue du Centenaire, La Conception

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal du 28 juin 2015
- 3. Rapport des états financiers
- 4. Rapport du Conseil d'administration
- 5. Rapports des comités
 - a. Protection de la qualité des eaux du lac Xavier
 - b. Ensemencement
 - c. Développement au lac Xavier
- 6. Informations de la Municipalité de La Conception
- 7. Coalition pour une navigation responsable et durable
- 8. Statuts de notre Corporation
- 9. Élection
- 10. Divers
 - A- Entente de courtoisie des activités nautiques
 - B- Appareil à Osmose inversée
 - C-
- 11. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

André Beaudry fait l'ouverture de l'assemblée à 10 :15. Il présente de nouveaux résidents : M. Champagne et M. Clermont.

1- Adoption de l'ordre du jour

Roger Ranger propose l'adoption de l'ordre du jour. Norman Gagnon appuie. Adopté à l'unanimité.

2- Adoption du procès-verbal du 28 juin 2015

Serge St-Jean propose l'adoption du procès-verbal. Roger Ranger appuie. Adopté à l'unanimité.

3- Rapport des états financiers

André Beaudry, trésorier de la corporation, présente le rapport financier 2015-2016. Il explique une nouveauté à savoir la réserve de 1,000\$ en prévision, principalement pour le retour des clés.

Il répond aux questions.

Denyse Marier demande si c'est possible de diminuer les coûts au niveau papeterie en faisant moins d'envois par la poste.

Serge St-Jean propose de diminuer les coûts en utilisant d'avantage le courriel. Jean-François Beaudoin appuie.

Adopté à l'unanimité.

Jean-François Beaudoin fera un suivi de cette proposition en demandant aux résidents leur accord.

4- Rapport du conseil d'administration

Celui-ci sera fait par la nouvelle présidente Carolle Bouchard et par Alison German présidente jusqu'au 20 février 2016.

Voici le rapport de Carolle Bouchard

"J'ai déjà envoyé un message de condoléances au nom de la Corporation à Denise Leroux pour la mort de son époux Jean Bissonnette. Je réitère mes condoléances aux familles Leroux et Bissonnette.

Cette année le CA s'est réuni 9 fois dont 7 rencontres en assemblées régulières et 2 rencontres d'information.

Carmenza Granados Garcia et Claude Britt, membres du CA de la <u>Coalition pour une</u> <u>navigation responsable et durable</u> ont assisté le 2 octobre 2015 aux conférences de cet organisme pancanadien. Le 24 octobre, suite au rapport du comité sur la qualité de l'eau et de la présentation de cette organisation, le CA a décidé par résolution de leur envoyer une lettre d'appui. La municipalité de La Conception a également envoyé par résolution une lettre d'appui à cet organisme le 8 février 2016. Vous aurez plus de détails au point **7** de l'ordre du jour.

Lors de la rencontre du CA et du <u>Comité sur la protection de la qualité de l'eau le 27 novembre 2015</u> Jacques Noël de Tilly nous a présenté les actions du comité et a fait des recommandations. L'une d'elles était de tenir une rencontre avec un spécialiste pour traiter le phénomène des cyanobactéries. C'est alors que le CA m'a confié la tâche d'initier le projet de conférence : LA SANTÉ DE NOTRE LAC NOUS TIENT À COEUR avec M. Richard Carignan.

Dans l'optique d'une collaboration, nous avons présenté le projet à la municipalité afin d'offrir la possibilité à un plus grand nombre de personnes d'assister à la conférence. La municipalité s'est approprié le projet et à sa demande, nous avons dû accepter de ne pas participer à l'organisation et à la tenue de l'évènement, puisque la municipalité assumerait la responsabilité du ticket modérateur de 1,000\$ exigé par M. Carignan, s'il y avait moins de 100 personnes présentes. La politique de la municipalité est à l'effet qu'elle ne subventionne pas les frais encourus par les organisations pour ses activités.

Jacques et Marie-Joëlle vous donneront plus de détails lors du rapport de ce comité au point 5.

J'aimerais rappeler le rôle de la Corporation par rapport à la qualité de l'eau et de la navigation au lac Xavier.

Notre rôle, en lien avec les objets pour lesquels la Corporation est constituée, est en résumé :

d'informer, de sensibiliser, d'éduquer, de responsabiliser, de recommander, de promouvoir la sécurité aquatique, de protéger la qualité de l'environnement et de faire front commun avec la FAPEL et les associations existantes pour obtenir des différentes autorités gouvernementales des lois cadres, des règlements et des budgets pour assurer la protection des lacs.

C'est donc dire que le pouvoir de gérer et d'intervenir, concernant la <u>qualité de l'eau</u>, relève de la **municipalité et du ministère de l'environnement du Québec**.

Pour ce qui est de la <u>navigation</u>, les lois qui la régissent sont de niveau fédéral alors que le pouvoir de gérer certaines règles comme les accès aux lacs est de niveau municipal. Le pouvoir d'intervenir sur les comportements et la sécurité nautique est sous la responsabilité de la **SQ**.

Si nous observons des faits et gestes qui nécessitent une quelconque intervention concernant soit la qualité de l'eau ou de la navigation, notre rôle est d'informer qui de droit.

Concernant le dossier communication, Anne et moi avons fait un travail de recherche et de correspondance qui a nécessité beaucoup d'énergie et de nombreuses heures de travail pour mettre à jour les **coordonnés postales et électroniques** de tous les résidents du lac Xavier.

Avec la collaboration d'Yvette Rousseau nous avons maintenant un fichier complet et que nous tiendrons à jour. Merci de nous faciliter la tâche en nous avisant de tout changement. Merci à Yvette pour sa patience et sa disponibilité pour la création du fichier. Les coordonnés des résidents sont confidentielles et servent à des fins de **communication** pour la Corporation des résidents du lac Xavier. Avec le journal ÉCHO DU LAC XAVIER produit en juin et décembre, et les adresses courriels, nous avons ainsi des outils essentiels pour maintenir une communication avec les résidents en cas d'urgence, comme ce fut le cas durant la période des cyanobactéries et tout au long de l'année.

Le 21 janvier, Anne, Carmenza, Nicole et moi avons participé avec plus d'une quinzaine d'autres personnes du lac Xavier, à la consultation publique de la municipalité sur le projet de changement de zonage.

Plus de détails lors du rapport du comité développement du lac Xavier prévu à l'ordre du jour au point 5.

- ---- 20 février 2016 Alison laisse la présidence de la Corporation des résidents du lac Xavier pour des raisons de disponibilités. Par résolution le CA nomme Carolle Bouchard à la présidence par intérim.
- ---- L'APEL (Association pour la protection de l'environnement du lac des Trois- Montagnes) nous a partagé leur projet de règlementation concernant la gestion des descentes de mise à l'eau et le contrôle de certification de lavage de bateaux qu'elle a déposé à la municipalité. Nous avons également déposé une proposition du même ordre, à la municipalité par l'entremise de Roch Gervais. Ce projet déjà présenté par Jacques Noël de Tilly à M. Gervais avait été reçu avec un certain intérêt. Depuis, aucune nouvelle de la municipalité à cet effet.

À suivre.....très certainement au cours de la prochaine année.

- ---- Nous avons enclenché des démarches pour régulariser le statut de la Corporation. Il en sera question plus amplement au point 8 de l'ordre du jour.
- ---- Voilà, en résumé un aperçu du travail accompli, en plus de tous les dossiers permanents que le Conseil d'administration a dû gérer cette année.(voir tableau dans l'ÉCHO de juin 2016). Certes, l'épisode des cyanobactéries a été inquiétant et exigeant à

gérer, n'ayant aucune référence de savoir-faire dans une telle situation. À tout le moins, nous avons fait de notre mieux et dans la mesure des moyens disponibles pour vous informer et vous tenir au courant du développement de la situation.

REMERCIEMENTS

---- Au nom du Conseil d'administration, je veux remercier tous ceux et celles qui nous appuient et nous secondent en donnant de leur temps bénévolement sur les différents comités et dossiers de la Corporation des résidents du lac Xavier. Votre implication est un apport précieux qui contribue à protéger notre milieu de vie et qui se veut en harmonie avec la nature.

---- En terminant, je ne peux passer sous silence le dévouement exceptionnel de Alison, Anne, Carmenza, Nicole, André et Jean-François pour accomplir les tâches que nécessitent les dossiers dont ils sont responsables et les nombreuses heures consacrées aux réunions. Merci, chers collègues de votre collaboration,

Merci à vous, chers membres de votre présence et nous vous souhaitons un bel été."

Carolle Bouchard pour le Conseil d'administration de la Corporation des résidents du lac Xavier.

Voici maintenant le rapport d'Alison German.

Rappel de l'épisode des CYANOBACTÉRIES.

- Au début août 2015, nous avons vu des particules en suspension dans l'eau du lac.
- Jacques Noel de Tilly a contacté Roch Gervais qui a envoyé un échantillon d'eau pour une analyse.
- Une semaine après, la municipalité a envoyé un communiqué déconseillant l'utilisation de l'eau mais ce communiqué a été envoyé seulement aux résidents avec une adresse postale à la Conception. La majorité des résidents n'ont pas reçu de nouvelles.
- La préoccupation du CA était d'assurer la communication avec tous les résidents.
- Les membres du CA et certain résidents ont mis de la pression et finalement la municipalité a communiqué avec tous les résidents vers la mi-octobre.
- Entre août et décembre, le CA a envoyé six courriels sur le sujet pour tenir les résidents informés. Lors du 5 à 7 du 19 septembre, Norman Gagnon partage des informations sur la problématique de l'eau. De plus, le journal l'Écho du lac Xavier envoyé par courriel donne différentes informations dont un article sur la qualité de l'eau.
- Le 12 décembre, la municipalité informe les résidents par envoi postal que l'épisode est résolu.
- Cette situation nous a démontré un manque de système fiable pour rejoindre tous les résidents du lac. Carolle vous a parlé de la mise à jour des adresses postales et électroniques qui a alors été entreprise.

5- Rapport des comités.

a) Protection de la qualité des eaux du lac Xavier.

Jacques Noël de Tilly fait une présentation sur écran des différentes procédures et types d'analyses de l'eau qui ont été faits par le passé. Un tableau représente l'analyse de l'eau de baignade sur 8 zones du lac depuis 1997. Un autre tableau représente les données phyico-chimiques de 2010 à 2015.

Il rappelle l'épisode des cyanobactéries de l'été 2015.

Il y a eu des cyanobactéries non toxiques mais selon les caractéristiques présentées, on ne peut pas appeler cela une fleur d'eau.

L'eau du lac Xavier est de très bonne qualité et l'apparition de ces particules en suspension est incompréhensible. Selon le conférencier invité le 30 avril, M. Carignan, il y a peu de régions humides dans le bassin versant, très limité, du lac Xavier. Les causes de l'apparition de ces cyanobactéries sont multiples et inconnues! Le GRIL (Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique) et le RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs) vont faire des études sur le lac Xavier. Le comité a aussi présenté la procédure à suivre en cas d'observations de la présence d'algues bleues.

Procédure en cas d'observations de présence d'algues bleues

- 1. Prendre une **photo** numérique ayant les caractéristiques suivantes :
 - Donner l'importance de la densité de l'éclosion.
 - Témoigner de <u>l'étendue</u> sur le lac de l'éclosion avec un point de repère pour fin de comparaison.
- 2. **Communiquer** avec la municipalité de la Conception, Mme France Granger et lui transmettre les photos (819-686-3016 poste 229. fgranger@municipalité.laconception.qc.ca)
 - La municipalité évaluera la situation.
 - En cas de situation préoccupante, la municipalité transmettra le dossier au Ministère de l'environnement pour la prise en charge du dossier.
- 3. **Communiquer** les informations au comité sur la qualité de l'eau. (Mettre en copie Jacques Noël De Tilly (<u>indetilly@hotmail.ca</u>) et Marie-Joelle (<u>marie.joelle@hotmail.com</u>)
 - Suivi avec la municipalité.

4- Rappel:

- Il est plus prudent en cas d'apparition de fleurs d'eau de ne pas consommer l'eau tant pour boire que pour cuisiner.
- Faire bouillir l'eau peut augmenter les toxines.
- Le ministère de l'environnement dans son document : " Recommandations générales en présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert ", nous indique aussi que les activités peuvent être reprises 24 heures après la disparition de la fleur d'eau.

Dans un 2^e temps, Marie-Joëlle Crépeau a expliqué la caractérisation des bandes riveraines avec tableaux et photos à l'appui. La prochaine étude se fera dans 4 ans.

Suite à une demande de Michel Bouchard, le comité s'est renseigné sur l'**ÉRIOCAULON** et a donné les conclusions de leurs recherches. On ne doit pas arracher cette plante qui se reproduit par les rhizomes.

Le comité a aussi présenté les dossiers de 2016. Il poursuivra ses travaux sur l'analyse de l'eau et de plus, une étude spéciale sera faite sur les métaux majeurs.

L'on peut consulter cet imposant dossier de 28 pages sur le site web de la Corporation.

Suite à cet exposé il y a échange de commentaires et de questions.

Serge St-Jean demande de faire enlever sur le site web de la municipalité la mention de la présence des cyanobactéries.

b) Ensemencement.

Voici le rapport d'Anne Della Rosa, responsable de ce comité.

"Merci à mes fidèles collaborateurs, Gaétan Alarie, Maurice Lajeunesse et Robert Shareck pour leur participation à l'ensemencement.

Le 7 mai, nous avons ensemencé 900 truites mouchetées de 9 à 11 pouces au coût de 2,466\$. Très bientôt, une lettre de contribution volontaire va être envoyée aux usagers du lac Xavier n'habitant pas sur le lac, surtout des pêcheurs pour participer au financement des projets de la corporation. Merci à tous les donateurs qui assurent la pérennité de la pêche au lac Xavier ".

c) Développement au lac Xavier.

Carolle Bouchard donne les dernières informations.

Le projet des Chic Shack se poursuit.

Elle explique le changement de zonage que ce projet intégré a nécessité.

Bonne nouvelle, la nouvelle zone Ha-5-1 crée à partir des zones HA-5 et HA-8 ne touche pas au lac Xavier. Notre présence aux séances municipales avec nos questions et commentaires a peut-être porté fruits...

La route pour se rendre à la résidence de M. Bigras à la plage blanche au fond du lac est terminée.

6- Informations de la Municipalité de la Conception.

Nicole Messier donne en résumé les principales informations pouvant intéressées les résidents.

Les représentantes aux séances municipales : Carolle, Anne et Nicole.

Notre rôle : aller chercher l'information, la transmettre et mobiliser les gens s'il y a lieu. Ex : Le 14/12/15, on apprend que le projet intégré Chic Shack nécessite un changement de zonage. Une vingtaine de personnes se sont présentées à la consultation publique du 21/1/16.

Nos questions et commentaires lors des périodes de questions sensibilisent les conseillers et les personnes présentes à ces réunions.

Ex : le 13/11/15. On demande de prévoir un budget pour les lacs, de supporter les associations, de sensibiliser les riverains etc...

Nous avons des réponses positives à certaines de nos demandes.

EX : envoi postal à tous les résidents du lac Xavier des communiqués sur la qualité de l'eau et aussi la publication sur le site web de l'ordre du jour et de l'échéancier des procédures concernant le changement de zonage.

Cette année la rencontre annuelle des représentants des associations des lacs n'a pas eu lieu. Lors de la séance municipale le 11/04/16, ns en avions fait la demande au Conseil qui a répondu que probablement comme à chaque année, il y aurait une rencontre. M. Gervais rencontré le 30 avril, a jugé que les rencontres avec Carolle et le représentant de l'Appel concernant le contrôle des descentes publiques ainsi que la conférence de M. Carignan suffisaient. Il voudrait une seule façon de réglementer les descentes publiques. Il nous consultera lorsque le projet sera plus avancé. Nous avons été désappointées de ne pas avoir eu de rencontres avec les autres associations. L'an prochain nous serons plus vigilantes et nous reviendrons sur cette question lors des séances municipales.

La vérification des installations sanitaires se poursuit pour une 3° année avec un stagiaire en environnement. Les propriétaires sont avisés de la visite. En ce moment ces inspections concernent les années 1981-85. Les coûts de l'emploi d'un technologue et d'un excavateur sont chargés aux propriétaires qui refusent de coopérer. Cette année les procès-verbaux font état de 4 autres cas.

Concernant les insectes-piqueurs, la compagnie gdg.environnement@gdg.ca a vu le renouvellement de son contrat avec la municipalité pour les 5 prochaines années.

Pour des plaintes ou renseignements on peut téléphoner à cette **ligne Info-Moustiques** : 1-844-840-8700.

Différentes informations suivent sur la collecte des déchets, les écocentres (Mont-Tremblant 819-425-8614, poste 2604), rappel de certains règlements municipaux etc.

7- Coalition pour une navigation responsable et durable.

Claude Britt nous présente cette organisation dont Carmenza Granados Garcia et lui font partie à titre de membres du CA.

La COALITION pour une NAVIGATION RESPONSABLE ET DURABLE est un organisme à but non lucratif réunissant des conseillers juridiques et scientifiques de différents milieux universitaires dont les objectifs sont les suivants :

- Créer un réseau de bénévoles, scientifiques et conseillers juridiques dans le but de faire modifier la Loi sur la Marine Marchande.
- Jumeler les expertises légales et scientifiques en vue d'identifier des solutions législatives efficaces, basées sur des données scientifiques et reflétant les tolérances environnementales des différents plans d'eau.
- Élaborer un modèle qui établisse les normes et les critères de tolérance scientifiques pour l'environnement à l'échelle nationale et provinciale.
- Classification des voies navigables selon des restrictions applicables à certains types d'embarcations basées sur la bathymétrie des plans d'eau.

Lors de sa réunion du 24 octobre le CA de la Corporation des résidents du lac Xavier a donné son appui à la Coalition pour une navigation responsable et durable dans ses démarches à l'échelle canadienne pour faire modifier la loi fédérale sur la navigation afin d' avoir des règles spécifiques pour la navigation de plaisance vs la navigation commerciale et de donner des pouvoirs aux provinces et municipalités dans l'application de ces règles basées sur les cartes bathymétriques.

Il nous présente différentes études universitaires de 2014-2015.

On remarque, surtout depuis trois ans, une détérioration visible des rives causée par les vagues des bateaux de plus en plus puissants. Les dommages sont plus grands lorsque la pente est abrupte. Les municipalités n'ont pas de pouvoirs de gestion sur les plans d'eau.

Ainsi l'on remarque par ex, au lac Tremblant, plusieurs dizaines de bateaux, n'appartenant pas aux riverains, ancrés en permanence. Au Québec, 292 lacs ont obtenu du fédéral le droit de gestion de leur plan d'eau mais maintenant, le processus pour obtenir ce droit est devenu long et laborieux.

Une étude sur les wakeboats circulant en mode surf avec un ballast plein démontre que les sédiments du fond du lac sont remis en suspension si la profondeur est de moins de 5 mètres. Or, il faut 24 heures si le lac est calme et qu'il n'y a pas de navigation pour que ces sédiments se redéposent au fond du lac. Les études démontrent aussi qu'il faut 300 mètres de chaque côté de l'embarcation pour enlever l'impact sur les rives. Or le lac Xavier n'a que 420 mètres de largeur dans sa partie la plus large.

Le 8 février 2016 le conseil municipal de La Conception a adopté une résolution d'appui à la Coalition pour une navigation responsable et durable.

On peut signer une pétition en ligne, devenir membre ou visiter le site : coalitionnavigation.ca. info@coalitionnavigation.ca

8- Statuts de notre corporation.

Carolle présente la situation. Depuis 1998, la Corporation n'a plus d'existence légale. Les membres du CA ont étudié cette question et il a été décidé de régulariser le statut légal de la Corporation. Des études ont été faites sur les démarches à entreprendre, sur les choix possibles et sur les coûts. André et Carolle ont consulté deux notaires de cabinets différents. Après avoir étudié les avantages et les inconvénients de deux options à savoir la création d'une nouvelle OSBL ou de faire la révocation de la radiation de la Corporation des résidents du lac Xavier, il a été décidé de réactiver la Corporation et d'entreprendre les démarches nécessaires pour révoquer la radiation. Denyse Marier a aidé Carolle à retracer tous les membres des CA des 20 dernières années. Cet exposé est suivi de questions et de commentaires.

Rappel historique : la Corporation a été fondée en 1981. Les 1ers administrateurs étaient : Gérard Côté (président), Robert Shareck, Claudette Laurier, Laurier Lajeunesse. Jacques Gervais, André Brodeur et le notaire René Leroux. Ce dernier a gracieusement et bénévolement offert ses services pour la création de la Corporation.

Le 1^{er} Code de vie a été principalement rédigé par Jacques Noel de Tilly et Norman Gagnon

en consultation avec les résidents.

9- Élection.

Suite à la démission de Carmenza Granados Garcia pour des raisons personnelles, un poste est ouvert au CA. On remercie Carmenza de sa précieuse collaboration.

Jean-François Beaudoin procède à l'ouverture des mises en candidatures.

François Beaulieu propose Claude Britt. Daniel Bigras appuie.

Un seul nom est proposé..

Jean-François Beaudoin ferme les mises en candidature.

Jean-François Beaudoin demande à Claude Britt s'il accepte.

Claude Britt accepte.

Claude Britt est élu par acclamation.

10- Divers.

A- Entente de courtoisie des activités nautiques.

Alison présente le projet de rafraîchir le Code de vie. On profitera de cette occasion pour développer une entente de courtoisie concernant uniquement les activités nautiques. L'on tiendra compte des éléments déjà inclus dans le Code de vie et l'on complétera en donnant des précisions et surtout en tenant compte des dernières informations concernant l'effet des vagues sur les rives et aussi en profondeur comme le démontrent les dernières études scientifiques.

Le CA prévoit établir un processus de consultation des membres de la Corporation. L'on vise de mettre en place cette entente à l'été 2017.

B- Appareil à osmose inversé.

En faisant le retour sur la problématique de l'eau lors du 5 è 7 le 19 septembre 2015, Norman Gagnon nous avait parlé du <u>système de traitement de l'eau</u> de consommation par **OSMOSE INVERSÉE**. C'est le seul système qui enlève les cyanobactéries.

Norman nous transmet les détails de ses recherches.

La PLOMBERIE de St-Jovite offre la vente et l'installation de 2 modèles.

1- Incluant les taxes : 630\$ avec l'installation : 965\$ 2- Incluant les taxes : 490\$ avec installation : 825\$

On peut installer nous-mêmes ce système et YouTube en fait bien la démonstration. Ce système nécessite une membrane à changer 1 fois par année au coût de 80\$ ainsi que 3 cartouches à changer aussi à chaque année : deux filtres à sédiments au coût de 8\$ chacun et un filtre au charbon au coût de 3\$.

Un achat de groupe pourrait peut-être nous faire bénéficier d'un rabais.

Norman Gagnon propose que les détails de ces 2 appareils soient placés sur le site de la Corporation.

Jean-François Beaudoin appuie.

Adopté à l'unanimité

Jean-François se rend responsable du suivi de cette proposition.

11- Levée de l'assemblée

Yves Sanche propose la levée de l'assemblée à 12 :20. Jean Leroux appuie. Adopté à l'unanimité.

Voici la liste des présences de la réunion.

Nicole Messier secrétaire adjointe aux procès-verbaux. Jean-François Beaudoin secrétaire.